

Le 13 juillet 2015

Monsieur Denis Talbot, directeur par intérim
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 675 boul. René-Lévesque, 6e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Réponse à l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact – Demandes d'engagements et de précisions relatives à la deuxième série de réponses aux questions et commentaires concernant le projet d'augmentation du cheptel bovin (bouvillons d'engraissement) sur le territoire de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon (Dossier 3211-15-012)

Monsieur,

Nous vous faisons parvenir les réponses à votre lettre du 25 mars 2015 concernant les engagements et certaines précisions pour Ferme Jules Côté & Fils inc., Ferme JymDom inc. et Ferme Cinco inc. sur le territoire de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Nous espérons que le tout corresponde à vos attentes.

Engagements demandés

1. Concernant la réponse 29-30, étant donné la charge de phosphore produite sur les lieux d'élevage, ceux-ci sont assujettis à l'article 9 du REA et ne peuvent se prévaloir de l'article 9.3, permettant les amas à proximité du bâtiment d'élevage (<1600 kg, gestion solide). Également, la dalle de béton qui vous sert à la manutention du fumier ne correspond pas à un ouvrage de stockage étanche, conformément au *Guide technique d'entreposage des fumiers*, 3^e édition (2012).

Au Québec, il y a des périodes critiques au cours d'une année, notamment pendant la période de fonte des neiges, lors de fortes pluies et tard à l'automne, où la capacité portante des sols est nulle et ne permet pas de circuler dans les champs pour y porter des fumiers.

Comme la gestion des fumiers se fait par amas aux champs cultivés, il est recommandé que l'initiateur se munisse d'un ou plusieurs ouvrages de stockage d'appoints. La durée de l'entreposage pourrait être adaptée au besoin des exploitants. Par conséquent, en ce qui a trait à l'entreposage des déjections animales, l'étude d'impact pourrait être considérée comme recevable si l'initiateur s'engage à déposer, au moment de l'analyse d'acceptabilité environnementale du projet, soit :

- a. des plans et devis pour l'érection d'un ou plusieurs ouvrages de stockage, ou pour la rénovation de la dalle actuelle pour la transformer en ouvrage de stockage étanche si possible;
- b. un bail de location pour une entente de stockage (article 9, REA);
- c. une entente de stockage écrite avec un tiers (article 9, REA).

Pour les options b) et c), l'initiateur devra fournir une attestation d'un ingénieur à l'effet que l'ouvrage de stockage a la capacité de recevoir les volumes excédentaires et confirmant que l'ouvrage est conforme.

Également, si l'option b) ou c) est retenu, l'initiateur doit s'engager à déposer annuellement un registre de stockage auprès du Ministère, afin de démontrer que le transport des déjections animales est fait au moment de la vidange des bâtiments d'élevage et de façon étanche.

Pour votre information, le programme Prime-Vert 2013-2018 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) offre une aide financière aux producteurs de bovins afin de régler des problématiques environnementales. Nous vous suggérons de valider auprès du MAPAQ si une aide financière peut être octroyée pour ce volet.

Réponse 1 : Nous nous engageons à mettre en œuvre l'option a, b ou c. Au moment de l'analyse environnementale, nous vous informerons de l'option de stockage retenue et nous vous acheminerons les documents demandés en lien avec cette option.

2. Concernant la réponse 65, l'initiateur indique que les puits servant à l'abreuvement des animaux ont un débit journalier de plus de 80 000 litres/jour. Étant donné l'entrée en vigueur du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) et l'application de l'article 34 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, les prélèvements supérieurs à 75 000 litres/jour utilisés pour l'abreuvement des animaux sont assujettis à une autorisation en vertu de l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Cette autorisation doit être délivrée dans les 10 ans suivant l'entrée en vigueur du RPEP, soit avant le 14 août 2029 (article 102, RPEP). Il est donc demandé à l'initiateur de s'engager à faire les démarches nécessaires à l'obtention de l'autorisation en vertu de l'article 31.75 dans les délais prévus par la loi.

Réponse 2 : Nous nous engageons à faire les démarches nécessaires à l'obtention de l'autorisation en vertu de l'article 31.75 dans les délais prévus par la loi, soit avant le 14 août 2029.

3. Concernant les réponses 52, 56, 57 et 60, l'initiateur prévoit agir en cas de plaintes ou de problématique. Il est demandé à l'initiateur de s'engager à déposer un plan d'intervention lors de l'analyse environnementale. Notamment, le plan devrait inclure des mesures relatives :

- aux plaintes de la population;
- aux problématiques environnementales (qualité de l'eau, E. Coli, nitrate, etc.);
- à des situations critiques ne permettant pas la mise en amas (pluie abondante, absence de litière, etc.).

Ce ou ces plans devront identifier les responsables visés lors d'une intervention.

Réponse 3 : Le plan sera déposé lors de l'analyse environnementale.

4. Concernant les Plans agro-environnementaux de fertilisation (PAEF) de 2015 qui seront déposés durant l'analyse d'acceptabilité environnementale, l'initiateur devra appliquer les recommandations suivantes :

- a. à la réponse 77, l'initiateur mentionne que les parcelles 214-215-216 n'ont pas fait l'objet d'une poursuite de la part du Ministère, faute de preuves. Cela est exact, toutefois, une demande de reconnaissance de superficie en culture a été déposée le 27 août 2010 et les documents fournis étant insuffisants, la totalité de la superficie n'a pas pu être reconnue. Les superficies ne peuvent pas être considérées dans le calcul de la capacité de disposition de l'exploitation. Par conséquent, l'initiateur doit s'engager à retirer les superficies non reconnues des PAEF 2015 lorsque ceux-ci seront déposés;

Réponses 4. a) : Nous enclenchons actuellement des démarches visant à faire reconnaître la totalité de la superficie des parcelles 214-215-216. Suite à cette décision, nous pourrions nous conformer au règlement en vigueur.

- b. pour la culture de foin, les données de rendements de référence à utiliser sont celles de l'option de superficie du territoire de la station météo correspondant à la localisation de l'exploitation agricole, et ce, peu importe le nombre de fauches effectuées;

Réponses 4. b) : Ces données seront utilisées au PAEF 2015.

- c. afin de se prévaloir de la 3e puce de la note 6 de l'annexe I du REA et d'utiliser les valeurs de rendements des cultures à la ferme, il est nécessaire que les cultures visées ne soient pas assurées à la Financière agricole du Québec (FADQ). Ainsi, cette information devra être transmise pour les cultures en soya et maïs épi. Le cas échéant, la méthode de calcul du rendement devra être détaillée et conforme à une méthode reconnue par la FADQ;

Réponses 4. c) : Contrairement à ce qui est écrit dans la demande, les cultures sont assurées à la Financière agricole du Québec par un régime individuel. Ainsi, les entreprises peuvent utiliser les données de référence à la ferme comme il est précisé à la 1^{ière} puce de la note 6 de l'annexe 1 du Règlement sur les exploitations agricoles.

Les données de rendement à la ferme seront utilisées au PAEF 2015. Des rapports démontrant l'historique des rendements des entreprises provenant de la Financière Agricole du Québec seront joints lors de l'analyse.

d. les cheptels présentés dans les PAEF devront correspondre au cheptel du projet demandé, soit 4 490 têtes;

Réponse 4. d) Le cheptel considéré au PAEF projet sera en effet de 4490 têtes.

e. puisque la gestion des charges de phosphore produites sur les lieux d'élevage se fait sur la base d'une caractérisation, l'initiateur devra fournir : le rapport complet de caractérisation signé par un agronome, la méthode d'échantillonnage, le registre d'épandage et la méthode de calcul et l'adaptation des résultats au nouveau cheptel;

Réponse 4. e): Vous pouvez retrouver le protocole de caractérisation à même la deuxième série de réponses aux questions et commentaires, de même qu'un rapport de caractérisation signé par notre agronome pour chacun des lieux d'élevage.

Pour ce qui est du registre d'épandage vous pouvez le retrouver en annexe 10 du document «Réponses à la deuxième série de question » De plus, une version complète de 2014 à été joint à ce document (voir annexe I).

La méthode de calcul et les résultats seront adaptés au nouveau cheptel.

f. l'information relative au fait que les charges de phosphores gérés dans les PAEF sont basées sur une caractérisation des effluents d'élevage devra aussi paraître dans les bilans phosphore annuels.

Réponse 4.f) En effet, les charges de phosphore de la caractérisation seront utilisées dans les bilans de phosphore des entreprises.

5. Concernant les amas aux champs cultivés, les rapports détaillés de suivi pour l'année visée par le PAEF 2015 et l'année précédente devront être déposés lors de l'analyse environnementale. Ces rapports devront comprendre :
- a. date de constitution et de reprise des amas;
 - b. localisation des amas prévus et réalisés;
 - c. charge de phosphore par amas;
 - d. méthode de constitution des amas (exemple : présence de bande filtrante, andain filtrant et rigole d'interception);
 - e. suivi des amas devant couvrir une période critique (fonte des neiges, redoux hivernaux et précipitations abondantes).

Réponse 5. : Un rapport complet des recommandations et suivis des amas de fumier au champ sera fourni lors du dépôt pour l'analyse environnementale. De plus, un suivi ce printemps des amas sera réalisé et joint aux documents présentés pour le projet.

Précision demandée

6. L'épandage de matière fertilisante doit être effectué sur un sol non gelé et non enneigé (article 31, REA). Par conséquent, durant cette période, l'entreprise doit constituer des amas, puisqu'elle n'a pas d'ouvrage de stockage et que les bâtiments sont généralement écurés une fois par semaine. Pourtant, aucun voyage de fumiers ne figure au registre d'épandage pour le mois de novembre à décembre. Veuillez fournir les explications nécessaires à notre compréhension.

Réponse 6. : Un registre complet 2014 a été mis en pièce jointe. Celui-ci inclus les mois de novembre et décembre 2014 (voir annexe I).

7. Concernant l'utilisation des litières, nous voulons vous informer que lors de l'analyse environnementale de votre projet, le Ministère pourra vous demander de respecter certaines lignes directrices, bonnes pratiques et réglementations.

Réponse 7. : Pour ce qui est de l'utilisation des litières, nous analyserons vos demandes. Nous respecterons les bonnes pratiques et les normes en vigueur, le cas échéant.

Pour tous renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à nous rejoindre au numéro suivant : (418) 390-2102.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Cindy Côté pour
Ferme Jules Côté et fils inc.
Ferme Jymdom inc.
Ferme Cinco inc.

Registre de l'opération fumier Ferme Jules Côté 2014

# Parcelle	superficie	Nb de voyage Mathieu 2014	Nb de voyage réel	Date amas	Date d'épandage	Remarque
15	29,61 ha	218 218	26 160 40	14-15 avril 2014	30 avril 2014 22 oct 2014 15 nov 2014	14 avril 14v 15 avril 19v Pour 2015
15 haut	2,47 ha	4,2 4,6	5 50		2 mai 2014 30 sept 2014 4-5 nov 2014	10v 25 février 2014 5v 31 mai 2014 2v 30 avril 2014 → Pour 2015
18	18,74 ha	14,2	18 17		20 avril 2014	11v 24 février 2014 5v 25 février 2014
23	21,2 ha	159	180		5 mai	11v 24 février 2014 2v 5 mai 2014
24	8,48 ha	60	70		20 sept 2014	
25	11,1 ha	225	27	4 sept 2014 16-17 sept 2014	23 oct 2014	8v 9 sept 14v 16-17 sept Pour 2015 → 25-26 ensemble
26	19,25 ha				1-2 oct 2014	46A-B-C-47-48-49-51 Ensemble
46a	6,28 ha				10 oct 2014	14v/ha continue pour Sept 2014
46b	11,5 ha				10 oct 2014	1v
46c	11,8 ha	28	28	Faill 8 sept 9 sept	10 oct 2014	Faill 2014 8v Faill 2014 10v 8 sept 2014 10v 10 oct 2014 10v

8 sept 2014 10v
10 oct 2014 10v

Registre de Station fumier Ferme Jules Côté

# Parcelle	superficie	Nb de voyage Mathieu 2014	Nb de voyage réel	Date amas	Date départage	Remarque
46b1/46c1	4,1 ha	3,8	5		4 sept	foin
47	3,1 ha				10 oct 2014	
48	3,2 ha				9 mai 2014	reste des am applique l'automne 2013
52	4,4 ha	5,7 7,2	2 7		30 sept 2014	30 sept pour culture 2015
53	13,38 ha	9 19,5	19	21-22 juillet 2014	10 oct 2014	
57	9,0 ha	5 13,5	6 14	13 et 14 jan 2014 21-22 juillet 2014	15 mai 2014 10 oct 2014	4 V 14 Jan 2014 2 V 13 Jan 2014 3 V 15 mai 12 nov - 21-22 juillet 2014 2 nov - 28 juillet 2014
58	4,6 ha	6,8 7	7 7	24 nov 2014	15 mai 2014	4 V 15 Jan 2014 pour 2015
59	7,8 ha	12,2 11,5	13 12	14 jan 2014 20 juillet 2014	15 mai 2014 10 oct 2014	15 mai 2014 9 epandus
61	10,3 Ha	14,8 15	14 13	7 Jan 2014 1-2 dec 2014	15 mai 2014	9 V 21 dec 2014 9 V 1 dec 2014 4 V 2 dec 2014
62	10,1 ha	15,5 16	16 16	15 et 20 Jan 2014 7 et 13 dec 2014	15 mai 2014	11 V 20 Jan 2014 5 V 15 Jan 2014 13 V 2 dec 2014 3 V 3 dec 2014

Registre de station fumier Ferme Jules Côté

# Parcelle	superficie	Nb de voyage Mathieu 2014	Nb de voyage réel	Date amas	Date dépannage	Remarque
63	12,3 ha	18,1	19	8 et 21 Jan 21-26 Jan 2014	15 mai 2014	9 V 8 Jan 2014 10 V 21 Jan 2014 12 V 8 fév 2014 → Va avec 61-62-63-64
64	2,1 ha	3,4	4	9 Jan 2014 2 V 9 fév 2014	15 mai 2014	2 V 9 fév 2014
94	8,93 ha	12,8	13	29-30 Jan 2014	13 mai 2014	10 V 29 Jan 2014 3 V 30 Jan 2014
96	2,3 ha	1,6	2	3 fév 2014	3 mai 2014	
97	1,7 ha	1,2	2	3 fév 2014	13 mai 2014	
98	1,1 ha	1,7	2	3 fév 2014	13 mai 2014	
99	2 ha	2,8	3	3 fév 2014	13 mai 2014	
100	10,10 ha	17,6	16	31 Jan 2014 4 fév 2014	13 mai 2014	8 V 31 Jan 2014 5 V 4 fév 2014 21 mai
101	11,7 ha	15,0	16	26-27 mai 2014		11 V 26 mai 2014 5 V 27 mai 2014
102	4,6 ha	6,0	6	27 mai 2014		6 V 27 mai 2014

Registre de Station fumier Ferme Jules Côté

# Parcelle	superficie	Nb de voyage Mathieu 2014	Nb de voyage réel	Date amas	Date d'épandage	Remarque
103-103a	4,4 ha	4	4	17 Fév	café 2014	
104a						foin
136	28,1 ha	21	24	voir	Mars 2014	4v 18 Fév 2014 - 10v 19 Fév 2014 7v 24 Fév 2014 3v 23 Mars 2014
143-144	7,4 ha	11,1	11	4 Fév 2014	7 Mars 2014	
145	1,9 ha	3,2	3	4 Fév 2014	7 Mars 2014	
151-154-157	6,7 ha	9,2	19		25-26 Juin	foin metal trouper avec Poulet
160	4,4 ha	5,9				foin metal
		5,2	5		14 juillet	
152-153	3,9 ha					foin pouliot
		4,6	5		14 juillet	
155-156	3,4 ha					foin pouliot
		3,5	3		15 juillet	
158-159	2,6 ha					foin pouliot

# Parcelle	superficie	Nb de voyage Mathieu 2014	Nb de voyage réel	Date amas	Date départage	Remarque
161 à 164	4,75 ha	5,7	6		Squid	foin pouliot
167g	2,75 ha	4,5	> 9		27 oct 2014	pour 2015
167d	2,75 ha	4,5	> 9			
168	2,6 ha	4,5	> 9		27 oct 2014	pour 2015
169	2,7 ha	4,5			23 mai 2014	soya 2012
171-172	2,5 ha	3,4	4		7 nov 2014	foin 9v 2 oct 2014 pour 2015
182-183	8,7 ha	2,8		6v 20 nov 2014		6v 20 nov 2014
184	1,8 ha					
185	10,7 ha	15,4	16	30-31 jan 2014	13 mai 2014	7v de 30 jan 2014 9v de 31 jan 2014
185A	2,23 ha	2,9	3		2 sept 2014	
186-188	0,7 ha	0,4				foin va avec 182-191 189-190

55

Registre de gestion fumier Ferme Jules Côté

# Parcelle	superficie	Nb de voyage Mathieu 2014	Nb de voyage réel	Date amas	Date dépannage	Remarque
187-191	3,9 ha	4,8	10		3 sept	foin } Va enschelle 188-189 189-190
189-190	3,5 ha	4,3				foin
192a	1,3 ha	1,6	4	12 Nov 2014		Pour 2015
192	2,6 ha	3,4	6	19 Nov 2014		Pour 2015
193	4,9 ha	6,3	9			Pour 2015
194	6,9 ha	9,3	9	18 Nov 2014		Pour 2015
197	13 ha	19,9	9		12 Nov 2014	12v 20 oct 2015 13 21 oct 2015
198	2,2 ha	21,4	25		21 oct 2014	
210-213	3,8 ha	1,4 1,1 3,2	3		12 Nov 2014	
214	26 ha	4	35		17 Jan 2014	foin 31 juillet 2014 = 13 voy 4 août 2014 = 10 voy sand 2014 = 12 voy

6

Registre de situation fumier Ferme Jules Côté

# Parcelle	superficie	Nb de voyage Mathieu 2014	Nb de voyage réel	Date amas	Date d'épandage	Remarque
215	7,39 ha	13,7	20			9 ^{de} 5 points 2014 11 ^{de} 11 points 2014
	216 3,4 ha	5,6				
911 à 924	17,1 ha	11,1	11		8 points 2014	foin
RN1	3,99 ha	3,9	4	13 Jan 2014		
RN2	1,8 ha	1,8	2	13 Jan 2014		
exporter Cher Parcel Larose			23			23 x 18,380kg Semaine 17 au 31 Mars 2014 422T
exporter Cher Parcel Sous Parc			37			30 x 333,60kg Semaine 24 au 28 Mars 2014 667T
exporter Cher Parcel			33			33 x 27,695kg Semaine 31 Mars au 4 avril 2014
Total pour foin			17			17 x 18,030kg Semaine du 7 au 11 avril 2014

exporter
Cher Parcel
Sous Parc
17

Myron
213 ABCD 8,1 ha 6,5 6
Ruel Liberte 7 3
Navet La Roche 24

17 Jan
3007 points
11 avril
4 voy 22 sept 2014

Semaine 11 au 15 avril 2014 24 x 2025kg
Semi

17

exporte	25 voy	Maed	Laron	Sen	18 août 2014	20 voy + 20,250 kg
exporte	24 voy	Maed	La rose	Sen	15 août 2014	21 voy + 20,250 kg
exporte	9 voy	Etiame	Lavie	Sen	1 sept 2014	5 voy + 32,500 kg
exporte	14 voy	Etiame	Lavie	Sen	15 sept 2014	8 voy + 32,000 kg
exporte	5 voy	Michel	Tunelle	Sen	15 oct 2014	5 voy + 18 + (11 row)
exporte	1 voy	Michel	Tunelle	Sen	15 oct 2014	1 voy + 18 + (11 row)
exporte	13 voy	Etiame	Lavie	Sen	11 Nov 2014	7 voy + 32 T
exporte	35 voy	Michel	Tunelle	Sen	15 Dec 2014	

Parcelle	superficie	Nb de voyage Machieu 2014	Nb de voyage réel	Date amas	Date débardage	Remarque
1	25,1 ha	19	21			12 11 mai 2014 19 avril 2014
2	24,7 ha	13	18	10 mai 2014	29 avril 2014	+ 3 29 avril 2014
4	5,4 ha	4,1 4,2	5 6		29 avril 2014 23 sept 2014	
8	18,6 ha	14,4 14,4	18 3+14		5 mai 2014 22 oct 2014	Sème mai sur pallis 11 nov 2014 13 nov 2014 13 nov 2014
10	16,9 ha	27	27	3-4-7 mai 2014	28 avril 2014	10V 3 mai 2014 6V 4 mai 2014 9V 7 mai 2014
28	5,6 ha	4,2 4,2	5 4	12 fév 2014 20 oct 2014 17 mai 2014	8 mai 2014 20 oct 2014	
29	2,7 ha	2,1 2,1	2			
30	0,5 ha	0,3	16			6 oct 14 2014 7 oct 9V 2014
31	9,6 ha	15,8				
32-34	22,58 ha	11,7	14	23 Jan 2014	6 mai 2014	-30°C colle dans boite 13V collée = 11V + 3V 6 mai 2014

Registre de station fumier Ferme Jymdom inc

# Parcelle	superficie	Nb de voyage Mathieu 2014	Nb de voyage réel	Date amas	Date d'épandage	Remarque
35-36-38-39	11,58 ha	8,9	9	10-11 Fév 2014	13 mai 2014	3 V 14 Fév 2014 6 V 11 Fév 2014
42-43	7 ha	10	10	10 Fév 2014	13 mai 2014	10 V 10 Fév 2014
49-51	6,9 ha	5,8	5		10/10 2014	Va avec 464, 46B - 46C - 47-48 49-51 49-51 141/ha cadence pour Sapa 2015
68a-69a	6,5 ha	4	5		21 mai 2014	
68-b-69b	3,7 ha	2	3		21 mai 2014	
93	3,5ha	2,5	4	18 mai 2014		
105-107-108	3,2 ha	16	16	15 juillet 2014 17 juillet 2014 18 juillet 2014		105-106-107-108-109-132A emmêlé Pour culture 2015
107	1,5 ha					
109	0,7 ha	0,7	1		21 mai 2014	

Registre de Gestion fumier Ferme Jymdom inc

# Parcelle	superficie	Nb de voyage Mathieu 2014	Nb de voyage réel	Date amas	Date d'épandage	Remarque
133-133a	1,3 ha	0,6	1		21 mai 2014	
134-134a	6,98 ha	4,2	4		21 mai 2014	
135 2,2 ha		0,9	1		21 mai 2014	
		4	5		30 sept 2014	
173 5,2 ha						
1 1,7 ha		champs #1 et #2			3 juillet et 7 juillet	foin buteau 1 à 21 ensemble 2 juin 12v
2--3--4 2,0 ha		0,9 voir				foin buteau 4 juin 6v 5 juin 9v
						foin buteau 9 juin 14v 25 juin 4v
						foin buteau 30 juin 12v 7 juillet 6v
6 1,6ha						
7-9-14-15	7,8 ha					
	81,4 ha					foin buteau:

10 2,0 ha

foin buteau

Registre de gestion fumier Ferme Jymdom inc

# Parcelle	superficie	Nb de voyage Mathieu 2014	Nb de voyage réel	Date amas	Date départage	Remarque
	11 2,6 ha					foin buteau
	12 5,1 ha					foin buteau
	13 4,3 ha					foin buteau
	16 6,8 ha					
	17-18 5,1 ha					foin buteau
	19 5,5 ha					foin buteau
	20 2,1 ha					foin buteau
	21 5,4 ha					foin buteau
		3,7	4		<i>2 juillet</i>	foin

202-203-203a

4,9 ha

# Parcelle	superficie	Nb de voyage Mathieu 2014	Nb de voyage réel	Date amas	Date d'épandage	Remarque
206-207-208-209	12,1 ha	9,3	9			foin
rg1	9,5 ha	12 6	18	17-18 Fév 2014		20 17 Fév 2014 16 18 Fév 2014
rg2	4,55 ha					

# Parcelle	superficie	Nb de voyage Mathieu 2014	Nb de voyage réel	Date amas	Date d'épandage	Remarque	Remarque
	6 5,5 ha	4,4	4		14 oct 2014		
	7 2,0 ha	1,8	2		14 oct 2014		
	12 7,8 ha	6	6		14 oct 2014		
	14 3,1 ha	4,1	6		22 sept 2014		
	17 8,6 ha	6,3 6,3	8 8		30 avril 2014 22 sept 2014		
	20 06 ha	0,6	1		30 sept 2014		foin
	21-22 14,5 ha	11,4			12 mai 2014		2 v ponde + 22
	79-84 3,7 ha	4,2	4		23 dec 2014		
	82 2,9 ha	3,8	4		23 dec 2014		

Registre de Répartition fumier Ferme Cinco inc 2014

# Parcelle	superficie	Nb de Voyage Mathieu 2014	Nb de voyage réel	Date amas	Date départage	Remarque	Remarque
85-86	8,4 ha	10,6	11	29 dec 2014			
87	11 ha	14,1	15	30 dec 2014			
88	10,2 ha	12,7	13	30 dec 2014			8v 8 Jan 2014 6v 9 Jan 2014
89	13 ha	16,3 14,3	14 16	9 Dec 2014			
400	1,8 ha	2,9	3		16 jan		(19-20)
401	2,7 ha	3,6	4 1/2		16 jan		liste made: A. Boudier (16-18)
402	0,9 ha	5	5	29 dec 2014			(13-14)
403	4,6 ha	3	4	29 dec 2014			9
404	5,8 ha	3	4	29 dec 2014			1
405	1 ha	3	4	29 dec 2014			(2-3)

Registre de gestion fumier Ferme Cinco inc 2014

# Parcelle	superficie	Nb de Voyage Mathieu 2014	Nb de voyage réel	Date amas	Date d'épandage	Remarque	Remarque
9 25-25a	9,5 ha	14,7	15		26 mai 2014		
9 26-26a	8,9 ha	12,5	10		9 juin 2014		foin
9 27	1,2 ha	1,5	1		9 juin 2014		foin
9 28 2 ha		3	3		26 mai 2014		
#171	2,5 ha	2,1	3				
#172	6,1 ha	4,6	6				